

groupes de la Catégorie de l'exploitation, sauf pour le groupe des Services correctionnels. Un certain nombre de ministères importants ont reçu l'autorisation, sous certaines réserves, de faire des nominations, à même le marché libre, pour le groupe des Services administratifs et pour le groupe de l'Administration des programmes, faisant tous deux partie de la Catégorie de l'administration et du service extérieur.

3. Avant de prendre sa décision concernant la délégation des pouvoirs, la Commission a tenu compte des éléments suivants: maintien du principe du mérite pour faire des nominations; recommandations de la Commission royale d'enquête sur l'organisation du Gouvernement; recommandations du Comité préparatoire aux négociations collectives dans la Fonction publique du Canada; délibérations du Comité spécial mixte du Sénat et de la Chambre des communes sur la Fonction publique du Canada; études spéciales que le personnel de la Commission a effectuées sur les moyens d'optimiser la fonction «dotation en personnel».

4. Non.

5. Aucune.

[Traduction]

L'AUTOMATION DU CONTRÔLE DU TRAFIC AÉRIEN

Question n° 445—**M. Forrestall:**

1. Où en sont les projets du gouvernement portant sur l'automatisation du contrôle du trafic aérien?

2. Quels projets fait-on actuellement au sujet du contrôle du trafic aérien après 1980?

3. Le gouvernement a-t-il évalué les études provenant des essais du système ARTS 111 d'Univac, et dans l'affirmative, quand pourrait-on décider d'adopter ce système souple pour le Canada?

M. Gérard Duquet (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): 1. On poursuit l'étude de projets comportant un apport substantiel d'automatisation, en vue de l'amélioration du contrôle de la circulation aérienne, tant du contrôle terminal que du contrôle en route.

2. Les plans actuels concernant l'automatisation du contrôle de la circulation aérienne sont conçus de façon que la prévision des besoins pour la seconde moitié de la décennie 1970 porte au-delà de 1980 afin de permettre alors l'usage des dernières techniques qui permettront de satisfaire aux besoins des usagers de cette période et d'offrir le meilleur système de contrôle de la circulation aérienne possible.

3. Les représentants du ministère ont suivi de près les activités de la FAA concernant les projets de systèmes d'automatisation de terminus ARTS I, II et III et procèdent actuellement à des études détaillées concernant le système ARTS III. Les projets actuels comportent également l'introduction d'un système à l'ARTS III au nouvel aéroport international de Montréal et de Toronto en 1973.

SMITHS FALLS—LES LOCAUX DE LA COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE

Question n° 468—**M. Francis:**

1. La Commission de la Fonction publique a-t-elle loué des locaux à l'Hôtel Marina de Smith Falls au cours des trois dernières années et, dans l'affirmative, quelle superficie a-t-elle louée et quel a été le loyer annuel?

2. A-t-on redécoré les locaux à cette fin et, dans l'affirmative, le gouvernement a-t-il dû en assumer les frais, et quel en était le montant?

3. Le gouvernement songe-t-il à continuer à utiliser ces locaux?

[Français]

L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État): La Commission de la Fonction publique, me transmet les renseignements suivants: 1. Oui. Quarante-huit pièces. La Commission de la Fonction publique n'a pas versé de loyer annuel. La location de 40 chambres à \$20.00 par jour du lundi au vendredi inclusivement et à \$11.75 par jour les samedis et dimanches comprend les repas et l'usage de 8 autres pièces qui servent de bureau, bibliothèque, salles de travail, salle de conférence, salle à manger et salle de repos. Les candidats ont payé les frais de logement au motel de la façon ordinaire, au moyen de fonds mis à leur disposition par leurs ministères respectifs. Le motel a été utilisé pendant trente-six semaines chaque année que les cours ont été donnés en vertu d'une entente directe avec la Commission de la Fonction publique pour le cours de gestion du programme d'affectation des cadres.

2. Le propriétaire s'est chargé de la rénovation des locaux. Le locataire n'a affecté aucune somme à cette fin.

3. La Commission de la Fonction publique ne projette pas de continuer à utiliser ces locaux.

LES USINES D'ÉPURATION DANS LES CAMPS MILITAIRES CANADIENS

Question n° 478—**M. Godin:**

Les camps militaires canadiens sont-ils équipés d'usines d'épuration et a) dans l'affirmative, quels sont-ils, b) dans la négative, existe-t-il des projets de ce genre et pour quels camps?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de la Défense nationale): A l'exception des bases énumérées ci-après, toutes les bases militaires canadiennes sont soit équipées d'une usine d'épuration des eaux usées, soit desservies, dans la mesure du possible, par un réseau municipal. Il n'y a pas d'installation d'épuration des eaux usées aux endroits suivants: Masset (C.-B.), des études sont en cours en vue de créer un réseau régional qui réponde aux besoins de la municipalité et du gouvernement fédéral; Esquimalt (C.-B.), des travaux de raccordement à un nouveau réseau régional commenceront en 1971; Shearwater (N.-É.), des études techniques sont actuellement en cours; Bedford (N.-É.), des études techniques sont actuellement en cours; Shannon Park (N.-É.), une étude est en cours, et il est proposé de faire le raccordement au réseau de Dartmouth.

[Traduction]

LES MÉTHODES DE NETTOYAGE DES PÉTROLIERS

Question n° 480—**M. Anderson:**

A la lumière des recherches faites par *Gulf Oil*, *Shell Oil* et *Chevron* à la suite des explosions qui se sont produites sur les trois pétroliers géants «*Shell Mactra*», «*Shell Marpessa*» et «*King Haakon*» en décembre 1969, le gouvernement a-t-il édicté de nouveaux règlements sur les méthodes de nettoyage des réservoirs des pétroliers et barges canadiens ou des bateaux étrangers qui naviguent dans les eaux canadiennes?

M. Gérard Duquet (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Les recherches faites sur les explosions qui se sont produites sur les pétroliers géants ob-